

L'ABC DES HÉPATITES



Parce que le foie est un organe silencieux, les hépatites sont des maladies tout autant silencieuses. Seule la polémique sur la vaccination contre l'hépatite B a fait grand bruit ces quinze dernières années. Pourtant en France, 500 000 personnes sont touchées par les virus des hépatites B et C. Une épidémie qui nécessite qu'on tende l'oreille. Des malades qui demandent à être entendus. D'autant plus que la prévalence de ces infections augmente fortement avec la précarité : 4 fois plus élevée chez les bénéficiaires de la CMU-C pour l'hépatite B et 3 fois plus pour l'hépatite C.

Il était une « foie » les hépatites

Les Grecs considéraient le foie comme le siège des émotions et comme l'organe le plus étroitement en contact avec les divinités. Pour la médecine traditionnelle chinoise, il était le siège de l'humeur et de l'énergie. Pour les occidentaux aujourd'hui, le foie (plus gros organe du corps humain pesant près de 1,5 kg) est une usine stratégique : il fabrique des protéines importantes, comme celles qui font coaguler le sang, recycle d'importantes substances telles que l'hémoglobine et débarrasse l'organisme de nombreuses toxines.

« Hepa » était le nom grec pour le foie, « ite » veut dire inflammation : une hépatite est donc une inflammation du foie. Si l'hépatite est causée par un virus, on parle alors d'hépatite virale et on lui donne une lettre comme l'hépatite A, B ou C.

Hépatite aiguë, hépatite chronique

L'hépatite aiguë, ce sont les six mois qui suivent la contamination par un ou des virus des hépatites. Les personnes contaminées par ces virus peuvent présenter différents symptômes (fatigue, fièvre, « jaunisse ») ou ne rien ressentir du tout.

Dans certains cas, le virus peut être éliminé par le système immunitaire et on guérit spontanément. Très rarement, l'hépatite aiguë est très sévère et peut nécessiter une greffe du foie en urgence : on parle alors d'hépatite fulminante. Parfois l'organisme ne parvient pas à éliminer le virus : on dit que la personne est porteuse d'une hépatite virale chronique. La plupart du temps, les personnes ne se sentent pas malades et elles peuvent transmettre le virus sans s'en rendre compte.

Le virus peut se multiplier dans le foie, pendant de nombreuses années, toujours sans symptôme, et entraîner des dégâts plus ou moins importants, jusqu'à la cirrhose ou le cancer du foie.

Les enjeux du dépistage

Le renforcement du dépistage des hépatites virales B et C constituait une des priorités du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012¹. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire qu'une part importante des adultes atteints d'hépatite virale chronique ignorait son statut sérologique.

D'après l'étude de prévalence réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) en 2004², moins de 45% des personnes infectées par le virus de l'hépatite B et 57% des personnes infectées par le virus de l'hépatite C le savaient.

C'est souvent à partir de complications médicales liées à la cirrhose (ou à l'occasion d'un bilan de santé) qu'est dépistée l'infection.

Pourquoi se faire dépister ? Si une hépatite virale est dépistée, la personne porteuse peut bénéficier d'un suivi médical et d'un traitement appropriés. Elle a les moyens également d'éviter de transmettre le virus. Concernant l'hépatite B, si le test est négatif, on peut consulter un médecin pour envisager la vaccination.

Comment se faire dépister ?

Le seul moyen de savoir si on a été contaminé, c'est de faire un test de dépistage. Il s'agit d'une analyse de sang qui peut se faire dans un CDAG-CIDDIST³ (tests anonymes et gratuits) ou encore sur ordonnance, dans un laboratoire privé (test VHC remboursé à 100% par la Sécurité Sociale, test VHB remboursé à 65%).

Attention ! Le virus ne peut être dépisté immédiatement après un risque d'infection. Un délai de 3 mois d'attente entre l'exposition au risque et le test de dépistage est nécessaire pour obtenir une sérologie sans risque d'erreur d'interprétation.

7 bonnes raisons de se faire dépister

- Vous avez été transfusé (avant 1992) ;
- Vous avez été hospitalisé pour des soins lourds ou vous avez subi une intervention chirurgicale majeure ;
- Vous avez reçu des soins dans des pays à forte prévalence ;
- Vous vous êtes fait faire un tatouage ou un piercing sans les règles d'hygiène nécessaires ;
- Vous avez consommé des drogues, même il y a longtemps (en sniff ou par injection) ou partagé du matériel de consommation (paille, seringue, cuillère, eau, coton, garrot) ;
- Vous avez des personnes dans votre entourage proche (partenaire, conjoint, parent, enfant...) infectées par une hépatite virale ;
- Vous avez été incarcéré à un moment de votre vie.

**Une seule réponse positive suffit pour présenter
un risque d'infection par l'un des virus des hépatites.
FAITES-VOUS DEPISTER !**



L'hépatite B

Quelques chiffres sur l'hépatite B

L'hépatite B est la maladie sexuellement transmissible la plus répandue sur la planète et la plus meurtrière. Deux milliards d'individus, soit une personne sur trois dans le monde, ont déjà été en contact avec le virus. Actuellement, 350 millions de personnes sont atteintes d'hépatite B chronique. L'hépatite B provoque un million de décès par an : c'est la deuxième cause de cancer dans le monde après le tabac. En France, plus de trois millions de personnes ont été en contact avec le virus de l'hépatite B. 2 400 nouvelles contaminations se produisent encore chaque année et environ 280 000 personnes souffrent d'hépatite B chronique en France. 1 600 personnes décèdent chaque année du fait de cette infection.

Modes de transmission de l'hépatite B

Le virus de l'hépatite B (VHB) est extrêmement contagieux : dix fois plus que le virus de l'hépatite C, cent fois plus que le virus du sida. Il est aussi plus résistant et n'est pas détruit par l'alcool ou l'éther. Il peut survivre jusqu'à sept jours à l'air libre. Le VHB se transmet par contact avec le sang et d'autres liquides biologiques (le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel).

Si l'on n'est pas vacciné, le VHB peut se transmettre par :

- Un rapport sexuel (vaginal, anal ou buccogénital) non protégé avec une personne infectée ;
- L'usage de drogues, le partage ou la manipulation de seringues et de matériel d'injection ou de sniff (cuillère, coton, paille, etc.) ;
- Le contact direct avec le sang d'une personne infectée ;
- Le partage de rasoirs, brosses à dents, ciseaux, coupe-ongles, pinces à épiler, bijoux de piercing, boucles d'oreille, etc. ;
- Le tatouage, l'acupuncture et le piercing réalisés sans les règles d'hygiène nécessaires (le matériel doit être à usage unique ou stérilisé à l'autoclave) ;
- La grossesse et/ou l'accouchement (transmission du VHB d'une mère contaminée à son nouveau-né).

On ne peut pas être contaminé par le partage des couverts, la nourriture, l'eau, l'utilisation commune de toilettes.

Se protéger

- Le vaccin. Même si elle a fait l'objet d'une polémique largement médiatisée, la vaccination constitue actuellement la mesure de prévention la plus simple et la plus efficace contre l'hépatite B (elle peut se faire chez son médecin traitant⁴ ou gratuitement dans un centre de vaccination et dans certains CDAG-CIDDIST) ;
- Utiliser des préservatifs ;
- Ne pas partager ou emprunter le matériel de toilette (rasoir, brosse à dents) ou certains bijoux (anneaux, boucles d'oreille) ;
- Ne pas allaiter un enfant au sein (si possible) si la mère est porteuse du virus de l'hépatite B ;
- Dépister l'hépatite B au cours de la grossesse pour prévenir la transmission du virus au nouveau-né grâce à l'administration dès la naissance d'anticorps spécifiques et d'un vaccin ;
- Ne pas partager ou emprunter le matériel pour consommer des drogues (paille, seringue, garrot, cuillère, coton, eau, pipe à crack) ;
- Pour le tatouage/piercing, choisir un professionnel qui respecte les recommandations de bonnes pratiques et qui a suivi une formation dans un organisme agréé.

Se soigner

Pour toutes les hépatites, la décision de mettre en route un traitement ou d'instaurer une simple surveillance est prise par un hépatologue hospitalier ou de ville en accord avec le patient au terme d'un bilan médical complet.

Dans la phase aiguë (quelques semaines après l'exposition), il n'y a pas de traitement médicamenteux spécifique. Seuls les symptômes peuvent être traités.

Dans la phase chronique (6 mois après l'exposition), un traitement n'est pas toujours nécessaire.

Seule une hépatite active est traitée par deux familles de médicaments spécifiques :

- de l'interféron
- des antiviraux

L'hépatite B guérit rarement mais les traitements permettent de stopper l'évolution de la maladie en bloquant la multiplication virale dans près de 80 % des cas, réduisant ainsi le risque de complication et d'évolution vers la cirrhose du foie.

Et l'hépatite A ?

Epidémiologie en France : 10 000 à 30 000 nouveaux cas par an.

Modes de transmission : Alimentaire (mains sales, eau et aliments souillés) / Sexuel, en cas de contact bouche-anus (anulingus).

Evolution : Guérison spontanée mais peut être exceptionnellement mortelle en cas d'hépatite fulminante.

Traitement : Non. Simple surveillance et repos (éviter la prise de médicaments et d'alcool pendant la phase aiguë de l'infection).

Prévention : Mesures simples d'hygiène / Vaccination (en particulier avant un séjour en pays d'endémie).



L'hépatite C

Quelques chiffres sur l'hépatite C

On estime que 3% de la population mondiale sont porteurs du virus de l'hépatite C (VHC). En France, 221 000 personnes sont infectées par une hépatite C chronique et on compte entre 2 700 à 4 400 nouvelles infections par an. 2 600 personnes décèdent chaque année du fait de cette infection.

Modes de transmission de l'hépatite C

Le virus de l'hépatite C se transmet par le sang en cas :

- D'usage de drogues, de partage ou de manipulation de seringues et de matériel d'injection ou de sniff (cuillère, coton, paille, etc.) ;
- De contact direct avec le sang d'une personne infectée ;
- De partage de rasoirs, brosses à dents, ciseaux, coupe-ongles, pinces à épiler, bijoux de piercing, boucles d'oreille, etc. ;
- De tatouage, d'acupuncture et de piercing réalisés sans les règles d'hygiène nécessaires (le matériel doit être à usage unique ou stérilisé à l'autoclave) ;
- Lors de la grossesse et/ou de l'accouchement ;
- La transmission par voie sexuelle est très faible, qu'il s'agisse de rapports hétérosexuels ou homosexuels. Elle est toutefois possible, en particulier à l'occasion de rapports pendant les règles, en cas d'infections génitales ou de lésions des organes sexuels. Certaines pratiques sexuelles traumatiques peuvent être responsables de la transmission du VHC.

Se protéger

- Ne pas partager ou emprunter le matériel de toilette (rasoir, brosse à dents) ou certains bijoux (anneaux, boucles d'oreille) ;
- Ne pas partager ou emprunter le matériel pour consommer des drogues (paille, seringue, garrot, cuillère, coton, eau, pipe à crack) ;
- Pour le tatouage/piercing, choisir un professionnel qui respecte les recommandations de bonnes pratiques et qui a suivi une formation dans un organisme agréé ;
- L'allaitement maternel n'est pas contre-indiqué. Il est cependant déconseillé lorsque l'hépatite C maternelle est symptomatique et si la mère est également atteinte par le VIH ;
- Utiliser des préservatifs en cas de pratiques sexuelles traumatiques (hard ou SM notamment).

Il n'existe pas actuellement de vaccin contre l'hépatite C.

Se soigner

Dans la phase aiguë (quelques semaines après l'exposition), un traitement antiviral peut être envisagé. Dans la phase chronique (6 mois après l'exposition), un traitement médicamenteux n'est pas toujours nécessaire. Une simple surveillance sans traitement est recommandée chez les patients atteints d'une hépatite chronique minime.

Une hépatite C chronique est traitée par deux ou trois médicaments spécifiques :

- de l'interféron ;
- de la ribavirine ;
- des inhibiteurs de protéase (pour les personnes infectées par le VHC de génotype 1).

Les chances de guérison après un traitement varient de 40% à 80%, selon le génotype et d'autres facteurs associés.

¹ Plan national de lutte contre les Hépatites B et C, 2009-2012 - Ministère de la santé et des sports, 2009

² Prévalence des hépatites B et C en France en 2004 - Institut de veille sanitaire, mars 2007

³ Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit / Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles

⁴ Vaccin remboursé à 65% par l'Assurance maladie, les 35% restant pouvant être pris en charge par les assurances maladies complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les publications de la fédération **SOS hépatites** sur www.soshepatites.org
- **Hépatites Info Service**, numéro vert : 0 800 845 800 (appel anonyme et gratuit) ou www.hepatites-info-service.org
- **L'hépatite B et les gays - Pourquoi se faire vacciner**, CRIPS Rhône-Alpes, 2010